



Simiane-Collongue

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 10 DÉCEMBRE 2021** **À 18H30**

Le 10 décembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal.

MEMBRES PRESENTS : MM. Philippe ARDHUIN – Léonard BALDOCCHI – Marina BARRESI – Myriam BONNET – Robert CANAMAS – Isabelle CAUET – Stéphanie CHASTIN – Yoann FEMENIA – Yvonne FORNASIER – Anna GAGLIARDI – Jean LE PESQ – Paul MAISON – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Jean-Charles POUPEL – Lucien RIGAT – Marine SIMULA – Dominique VALOIS-VALERA – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO

PROCURATION :

- M. Jean-Michel CASTAGNETTI à M. Léonard BALDOCCHI
- Mme Micheline FRAU à Mme Marina BARRESI
- M. Edouard GAI à M. Jean Le PESQ
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Noémie GUILBOT à Mme Dominique VALOIS-VALERA
- Mme Jennifer PALOMBE-MARKARIAN à Mme Anna GAGLIARDI
- M. Hervé PERNOT à Mme Isabelle MAZEAUD-CULIOLI
- Mme Paule RANUCCI à Mme Marine SIMULA
- Mme Claudine SEGURA à Mme Isabelle CAUET
- M. Hervé SEREKIAN à M. Philippe ARDHUIN

Avant le vote de la première délibération, les membres du groupe De Collongue à Simiane ont quitté le conseil. Le nombre de votants est alors passé à 24.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 29
- Présents : 15
- Votants : 24

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose Madame Dominique Valois comme secrétaire de séance.

Madame Dominique VALOIS est désignée à l'unanimité comme Secrétaire de séance.

1 – AFFAIRES GÉNÉRALES

1.1 – APPROBATION DES AVENANTS N°4 AUX CONVENTIONS DE GESTION RELATIVES AUX COMPETENCES « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE », « EAUX PLUVIALES » ET « PROMOTION DU TOURISME DONT LA CREATION D'OFFICES DU TOURISME » DE LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE.

POUR : 24

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.2 - CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE – TERRITOIRE DU PAYS D'AIX ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) – Année 2020.

POUR : 24

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire relève le fait que depuis qu'une partie du groupe s'est levée, les débats sont plus apaisés.

2 – FINANCES

2.1 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT : LES FRÊNES : ACQUISITION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS PLUS PLAI COLLECTIFS.

POUR : 24

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT : LES FRÊNES : ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS PLS COLLECTIFS

POUR : 24

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.3 – MODIFICATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (MM. Yoann FEMENIA – Jean-Charles POUPEL – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

2.4 – MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ET APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (MM. Yoann FEMENIA – Jean-Charles POUPEL – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

2.5 – FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS ET IMMOBILISATIONS EN M57

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (MM – Yoann FEMENIA – Jean-Charles POUPEL)

La délibération est adoptée.

2.6 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

POUR : 24

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.7 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FONCTIONNEMENT 2022 DE LA CRECHE

POUR : 24

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – PERSONNEL

3.1 – DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (MM. Yoann FEMENIA – Jean-Charles POUPEL)

La délibération est adoptée.

3.2 – CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

POUR : 24

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – URBANISME/TRAVAUX

4.1 – CESSION D'UN TERRAIN ISSU DU DETACHEMENT DES PARCELLES AD 336, AD 337 ET AD 338 AVENUE DU ROUSSILLON A MME MOSCARDINI

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.